

LE PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DOIT ÊTRE CONSTRUIT POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE

Pourquoi une aussi longue absence ?

La préparation du PNSE4 s'est arrêtée sans explication en juin 2019. Le Groupe Santé Environnement n'a pas tenu de réunion entre juillet 2019 et juillet 2020. La séance de juillet 2020 a été consacrée à la question des zoonoses sans évoquer la préparation du PNSE 4. De la même façon, la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens, bien qu'adoptée en septembre 2019, n'a fait l'objet d'aucune réunion du comité de suivi. Nous souhaitons avoir des explications sur les raisons de cette longue période de silence. Celle-ci pose la question du statut du Groupe Santé Environnement. Les Inspections générales avaient fait la proposition de faire du GSE le Parlement de la Santé Environnementale. Le contexte valide la pertinence de cette proposition.

Répondre à la crise sanitaire

La crise du COVID crée un contexte qui impacte forcément la politique de Santé Environnementale. Les zoonoses posent la question des conditions environnementales qui conduisent à leur naissance et à leur développement. Si leur naissance apparaît liée à la biodiversité, les conditions de leur développement procèdent d'une part de la mondialisation des échanges, d'autre part de la fragilisation des populations engendrée par les maladies chroniques.

L'abondante littérature scientifique est unanime sur le sujet, ce qu'a bien résumé le directeur de l'OMS Europe dans une tribune publiée par le Lancet ¹ : « *La pandémie de COVID-19 a eu de nombreux effets sur la santé, révélant la vulnérabilité particulière de ceux qui souffrent d'affections sous-jacentes... La prévention et le contrôle de l'obésité et des Maladies Non Transmissibles sont essentiels pour se préparer à cette menace et aux menaces futures pour la santé publique.* »

La progression des maladies chroniques ne peut s'expliquer par l'effet du seul vieillissement. La dimension environnementale est déterminante. En France :

- entre 2003 et 2017, l'incidence des Affections de Longue Durée pour Maladies Cardio-vasculaires, Diabète et Cancer, ces maladies qui fournissent les victimes du COVID-19, a progressé de ²:
- 138 % chez les plus de 74 ans alors que cette population n'augmentait que de 30 %,
- 119 % chez les 60-74 ans alors que cette population n'augmentait que de 37 %
- **50 % chez les moins de 60 ans alors que cette population n'augmentait que de 1%**

¹ HHP Kluge et al Prevention and control of non-communicable diseases in the COVID-19 response The Lancet [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)31067-9](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)31067-9)

² Pour la population du Régime Général d'Assurance Maladie (85 % de la population).

Le contexte est celui du Green Deal. Dans ce cadre la Commission européenne a adopté un plan ambitieux « Zéro pollution chimique d'ici 2030 ». Quelles conséquences en tirons-nous à l'échelle de la France ? Le président Emmanuel Macron lui-même a évoqué cette échéance dans sa déclaration du 3 septembre dernier : « *Cette stratégie que nous allons lancer, ça n'est pas une stratégie pour faire face aux difficultés du moment....non **c'est préparer la France de 2030*** ».

Le contexte est aussi celui des engagements internationaux de la France. Les objectifs du Millénaire pour le Développement durable adoptés en 2015 doivent être pris en considération. D'ici 2030 :

- Diminution de la mortalité prématurée par maladies chroniques de 30 %
- Arrêt de la progression de l'obésité et du diabète

Le Ministre de la Santé a annoncé un Ségur de la Santé Publique au 1^{er} trimestre 2021 en précisant dans une interview qu'on y parlerait « cancers, maladies chroniques, santé environnementale ». Nous soutenons cette idée que la Santé environnementale est partie intégrante de la Santé publique. La crise sanitaire actuelle appelle à trouver des réponses innovantes qui conduisent à repenser nos institutions mais aussi à redéfinir les ressources financières pour faire face aux menaces à venir.

Le PNSE 4 ne peut pas aujourd'hui être publié sans prendre en compte ce contexte de crise sanitaire. Le GSE serait complètement décrédibilisé s'il cautionnait un document qui ne prendrait pas en compte ce contexte.

Nous proposons que :

- le document issu des travaux menés en juin 2019 soit considéré comme un document de travail.
- Le PNSE4 soit remis en chantier en étant positionné comme un élément de réponse pour préparer la société française à la résilience face à la menace de futures et prévisibles crises de cette nature avec un volet Biodiversité et un volet Maladies chroniques
- Le Ségur de la Santé Publique soit rebaptisé Ségur de la Santé Publique et de la Santé Environnementale et que le PNSE 4 soit réécrit à la lumière des conclusions de ce Ségur.

Contact presse : André Cicolella 06 35 57 16 82